



Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43  
[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)  
[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



## RESUME DE LA SESSION DE FEVRIER 2025

### Personnel de l'Etat du Valais

#### *Renchérissement des salaires de la fonction publique et parapublique : le Parlement veut décider*

Plusieurs groupes politiques ont déposé, en début de session, des motions urgentes à ce sujet passant par la demande de consacrer la part du bénéfice de la BNS au renflouement des divers fonds et au remboursement de la dette (UDC) jusqu'à l'adaptation des bases légales existantes afin que l'allocation des revenus exceptionnels soit soumise au Grand Conseil pour décision et priorisation (Le Centre, die Mitte Oberwallis). Quant au PLR, il va plus loin en demandant de modifier la loi fixant le traitement des employés d'Etat du Valais du 12 novembre 1982 afin que toute adaptation au renchérissement des salaires soit soumise au vote du Parlement.

LA FMEP a entrepris des démarches pour sensibiliser certains chefs de groupes de partis sur les effets d'une modification de la loi sur le traitement du personnel de l'Etat du Valais et les conséquences négatives qu'elles induiront.

Finalement le Grand Conseil après avoir pris connaissance de la position du Conseil d'Etat a accepté les motions déposées.

C'est une période incertaine qui s'ouvre pour les salaires de la fonction publique et parapublique. La FMEP restera vigilante à l'évolution des modifications de la législation et intensifiera ses actions et interventions.

### Education et formation

#### *Ecoles du degré tertiaire*

La localisation des écoles du degré tertiaire sera désormais une prérogative du Conseil d'Etat, alors qu'elle était de la compétence du Grand Conseil jusqu'ici. Le Conseil d'Etat s'engage à ce qu'aucune école ne soit imposée à une commune qui n'en veut pas, tout en faisant remarquer que les institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire sont partagées « chrétiennement » dans l'ensemble du canton.

#### *Départ d'enseignants : quelles sont les raisons*

Les motifs de démission d'un enseignant sont variés, souvent méconnus et surtout confidentiels. Selon les retours informels reçus, les raisons les plus courantes sont la réorientation professionnelle, une formation complémentaire, l'obtention d'une promotion au sein de l'école, la réaffectation dans un autre degré scolaire, la prise d'une année sabbatique ou encore la participation à un projet personnel. Sur les 4'300 enseignants

engagés auprès du Service de l'enseignement, environ une centaine d'entre eux prend la retraite au terme d'une année scolaire et environ une centaine démissionne pour quitter l'enseignement, en principe définitivement. Le nombre de démissions est donc très faible en proportion du nombre de personnes en activité et n'est de loin pas alarmant, en ce qui concerne le département. La résolution de la pénurie ne passe par conséquent pas par une compréhension, voire une résolution, de ces situations de démissions, mais plutôt par la mise en place de mesures spécifiques, adaptées aux circonstances particulières de l'enseignement.

#### ***Pour une éducation en santé sexuelle professionnelle et laïque***

Le Département de l'économie et de la formation s'engage pour une éducation à la santé sexuelle professionnelle et laïque dans les écoles valaisannes. Pour ce type d'interventions, le Département n'a jamais demandé à ce que les intervenants soient au bénéfice d'une formation de niveau DAS. Il attache une attention particulière au contenu dispensé et à la manière de le diffuser. Pour ce faire, il a été décidé d'organiser des évaluations des interventions du SIPE et de l'AVIFA. Considérant que l'AVIFA intervient uniquement dans une quinzaine de classes, soit dans moins de 1% des classes concernées, ces évaluations ne s'achèveront qu'au printemps 2025. Pour l'heure, il n'est donc pas possible de répondre de manière exhaustive et étayée au postulat. Une réponse définitive sera donnée lorsque l'ensemble des informations seront connues.

#### ***Proposer une filière à distance à la Haute école pédagogique du Valais***

Dans certaines filières de hautes écoles étrangères, une partie des cours destinés aux futurs enseignants sont proposés à distance. En Suisse, depuis l'automne 2024, la Haute école pédagogique de Schwyz dispense le bachelor en enseignement primaire en partie à distance (3,5 jours d'études par semaine). Le site haut-valaisan de la HEP Valais souffre grandement de la concurrence d'offres extracantonales proposées dans le domaine des formations pédagogiques. L'introduction d'une formation à distance pour l'enseignement primaire à la HEP Valais contribuerait non seulement à lutter contre la pénurie d'enseignants en s'adressant à des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas suivre des études à plein temps en raison de leurs obligations professionnelles ou familiales, mais renforcerait également la compétitivité de la haute école sur le terrain national, grâce à la création d'une offre complémentaire innovante et moderne. Le postulat a été accepté par le Grand Conseil pour traitement.

#### **En résumé**

L'Etat souhaite acheter pour 16 millions deux bâtiments historiques de la ville de Sion. Le montant sera puisé dans le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI) sans impact sur le budget 2025. Pour le gouvernement, ces achats permettront à l'Etat d'éviter de payer 880'000 francs de loyers annuels.

La révision de la loi sur les constructions a été acceptée par le Grand Conseil après plus de 4 heures de débats. Les modifications touchent la création d'un guichet d'information, la problématique des terres excavées, la composition de la commission cantonale des constructions et l'autorisation aux dessinateurs d'établir des plans.

Pour Rhône 3 le Grand Conseil entre en matière sur des mesures anticipées de correction du Rhône dans le Chablais. Ces deux tronçons font partie de la mesure prioritaire Chablais. Les montants engagés par le canton, pour ces deux tronçons, seront de l'ordre de 27 millions.

L'hymne valaisan « Marignan » ne sera pas inscrit dans la Constitution à la suite d'un postulat déposé par l'UDC. Le processus de modification de la Constitution est fastidieux et onéreux pour ne rien apporter concrètement.

Le Grand Conseil accepte une subvention à hauteur de 30% pour le financement des installations sportives de l'air d'arrivée des Barzettes à Crans-Montana en relation avec les championnats de monde de 2027 pour un montant de 4.4 millions.

Enfin les familles au condition économique modeste seront mieux aidées pour les soins et frais dentaires jusqu'à un maximum de CHF 500 par année et par famille.

***Sion, le 20.02.2025***

***Stéphane Pont - Secrétaire général***



Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43

[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)

[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



## RESUME DE LA SESSION DE MAI 2025

### Entrée en fonction du nouveau Parlement et du Conseil d'Etat

En ce lundi 5 mai 2025, le nouveau Parlement issu des élections de mars dernier, entre en fonction pour la législature 2025-2029. C'est également le cas pour le nouveau Conseil d'Etat dont les départements ont été attribués ainsi que les nombreuses commissions et délégation.

### Personnel de l'Etat du Valais

#### Efficienc Plus

Le Parlement réclame que les résultats détaillés d'Efficienc Plus soient publiés sans délai, afin que le Parlement sache quelles sont les mesures concrètes (y compris celles qui relèvent de sa compétence) qui pourraient être mises en œuvre.

Le gouvernement valaisan a entrepris des projets d'efficienc au sein des différents départements, après transmission d'une intervention adoptée à une large majorité par le Parlement. Cette intervention demandait notamment que le Conseil d'Etat présente au Parlement les résultats de l'examen dans le cadre d'un rapport.

Selon le Postulat du Grand Conseil, la plupart des mesures d'efficienc indiquées dans le rapport ciblent la numérisation. Des ajustements structurels, des réorganisations, etc. s'avèrent donc, là aussi, nécessaires. Le rapport évoque certes ces aspects, sans aller toutefois jusqu'à formuler des propositions concrètes.

S'il va globalement dans la bonne direction et dresse un constat que certains conseillers d'Etat et députés au Grand Conseil ont toujours refusé de voir, le rapport en question ne débouche pas sur des mesures concrètes.

Étant donné que le Parlement ne sait pas quelles mesures concrètes (y compris celles qui relèvent de sa compétence) pourraient être mises en œuvre et qu'aucun délai concret n'a été fixé, il existe un risque considérable que le rapport sur les projets d'efficienc reste lettre morte. Afin que le Parlement puisse assumer sa responsabilité, il est demandé au Conseil d'Etat d'agir comme suit :

- publier l'inventaire complet des mesures identifiées pour améliorer l'efficienc des différents départements ;
- informer le Parlement des mesures prioritaires attribuées aux différentes ressources humaines libérées sur la base de l'examen de l'efficienc (phase de mise en œuvre) ;
- définir des échéances pour la phase de mise en œuvre ;
- soumettre les projets d'efficienc à un examen externe.

## **Institution et famille**

### ***Loi cantonale en faveur de la jeunesse***

Le Parlement s'est penché sur la modification de la loi cantonale en faveur de la jeunesse et plus particulièrement sur l'article 54 sur « le devoir de signalement » et l'article 58 sur « l'échange d'information ». Le Grand Conseil accepte cette loi en première lecture.

## **Education et formation**

### ***Lycée-Collège de St-Maurice***

Le Parlement est entré en matière pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour un montant total de CHF 85'462'000 pour la construction de deux salles de sport, la rénovation et l'agrandissement du Collège de St-Maurice. Le coût sera réparti de la manière suivante : CHF 10'000'000 seront à charge de l'Abbaye de St-Maurice, CHF 7'562'000 à charge de la commune de St-Maurice et le solde à la charge de l'Etat du Valais CHF 67'915'800.

### ***Intégration de l'intelligence artificielle : des renforts pour les écoles, les directions et le personnel enseignant***

Suite au dépôt d'un postulat qui a été accepté, le Conseil d'Etat est prié d'établir un concept visant à réglementer les aspects juridiques, éthiques et pédagogiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle en classe. Ce concept doit servir de lignes directrices pour soutenir et guider, les directions, le personnel enseignant et les élèves dans la gestion et l'intégration de ces outils, les instructions à donner et les interdictions à imposer. Il faut faire en sorte que les enseignantes et enseignants soient en mesure d'exploiter au mieux ce moyen technologique, tout en étant conscients des risques et des chances qu'il présente.

## **En résumé**

Considérant l'importance stratégique du maintien et du développement de l'aéroport de Sion, le Conseil d'Etat est invité à proposer au Grand Conseil un projet de loi visant à assurer le développement et l'avenir de cette infrastructure. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit être à élaborer un projet de loi visant à assurer la transformation et la pérennité de cette infrastructure. La motion est donc acceptée par le Grand Conseil.

Le Parlement a procédé aux élections suivantes : les magistrats de l'ordre judiciaire, le Conseil de la magistrature, la commission de recours du Conseil de la magistrature et de diverses commissions judiciaires. Lors de ces élections, un juge cantonal n'a pas été réélu.

Le Parlement demande au Conseil d'Etat d'évaluer comment le taux d'occupation peut être pris en compte dans le calcul de la réduction des primes d'assurance-maladie. Il s'agit en l'occurrence de se demander si le bénéficiaire de la subvention concernée, réduit volontairement son taux d'occupation ou s'il est contraint de le faire (p. ex. garde des enfants, incapacité de travail, âge, etc.).

Vu l'importance croissante des réseaux sociaux dans la vie des jeunes et l'augmentation de la criminalité dans ce domaine, il s'avère impératif de définir un plan d'action ciblé. En adoptant une approche structurée, préventive et interdisciplinaire, le canton du Valais pourrait contribuer nettement à réduire la criminalité juvénile dans l'environnement numérique. Le Conseil d'État doit élaborer et mettre en œuvre rapidement un plan d'action.

Le Grand Conseil accepte l'octroi d'une subvention cantonale à l'Association St-Raphaël pour la démolition et la reconstruction du Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT) à Sion pour un montant de CHF 7'652'613, dont 55% à charge du Canton et 35% à charge de la Confédération, le solde à charge de l'Association St-Raphaël. Le FJT accueille dix-sept filles et garçons de 16 à 22 ans, toute l'année. Douze d'entre eux sont pris en charge en internat, cinq ont la possibilité d'accéder à un studio s'ils répondent à différents critères d'autonomie. Tous présentent des troubles du comportement avec, pour une majorité d'entre eux, des problématiques familiales.

**Sion, le 12.05.2025**

**Stéphane Pont - Secrétaire général**



**FMEP  
ZMLP**

Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43  
[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)  
[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



## RESUME DE LA SESSION DE JUIN 2025

### Catastrophe de Blatten dans le Haut-Valais

En ce lundi 9 juin 2025, le Parlement a reçu, en ouverture de session, le Président de la commune de Blatten, qui a pris la parole devant l'ensemble des députés présents. Le Parlement a réexprimé son soutien aux habitants de Blatten tout en annonçant diverses actions à court, moyen et long terme pour un montant de 10 millions de francs pris sur le fonds de la loterie romande.

### Comptes 2024 de l'Etat du Valais

L'essentiel de cette session de juin est consacré à l'entrée en matière, aux débats et à l'adoption du compte 2024 de l'Etat du Valais, ainsi que du fonds FIGI.

Le Grand Conseil valaisan a accepté à l'unanimité, vendredi 13 juin, le compte 2024 de l'Etat du Valais. Celui-ci affiche un bénéfice avant amortissements de 228,1 millions de francs. Des recettes fiscales en forte augmentation explique ce résultat. Malgré un surplus de charges de 141,6 millions de francs brut, liés aux intempéries de juin et juillet 2024 et 11 millions de francs de dépenses extraordinaires en lien avec les demandes d'asile, le compte de l'Etat du Valais a pu compter sur une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 179,5 millions de francs brut, malgré la mise en œuvre de la première étape de la réforme fiscale.

Lors de l'entrée en matière sur le compte 2024 de l'Etat du Valais et du fonds FIGI, le premier jour de session, les groupes politiques ont accepté d'ouvrir les débats sur la situation financière de l'Etat du Valais. En résumé, les points suivants ont été abordés :

- *Ecart entre budgets et comptes*
- *Double frein aux dépenses et à l'endettement*
- *Manque de personnels*
- *Augmentation des EPT dans la justice et le fonds FIGI*
- *Réforme et recettes fiscales*

Durant les autres jours de session, le compte 2024, par département, a été passé en revue. Lors du traitement du compte du Département des finances et de l'énergie (DFE) le Grand Conseil a fustigé l'écart entre budget et compte, soit 179.5 millions.

Au final, le dernier jour de la session, diverses prises de position ont été relevées, plus particulièrement en ce qui concerne : intempéries, réforme fiscale, situation financière des hôpitaux, contrôles plus strict au sein du DSSC, gestion plus rigoureuse des budgets à l'avenir, aménagement du territoire, projet Rhône 3 qui tourne au ralenti, entretiens routiers, protection contre les dangers naturels, stratégie bois-énergie, meilleure gestion du fonds FIGI,

lutte contre les violences domestiques, renforcement des APEA, ressources humaines, etc.

## **Education et formation**

### ***Ecole inclusive : Etat de situation en Valais***

En 2023, en Valais, les enfants aux besoins très particuliers, qui étaient en situation de handicap, représentaient 1 à 1,5% des cas. Si l'on prend les enfants qui ont une dyslexie, une dyscalculie ou un problème particulier qui peut être très léger, cela concerne 20% des enfants.

De plus, près de 2500 enseignantes et enseignants ont participé à l'enquête romande lancée par le SSP et le SER, dévoilée début 2024. Les résultats confirment que le soutien à l'école à visée inclusive s'est étioilé. L'enquête permet d'identifier plusieurs causes expliquant la résistance et la résignation du corps enseignant :

- L'octroi de mesures individuelles aux élèves au lieu de mesures attribuées à l'ensemble de la classe (paradigme individualiste). Plus de 55% des enseignants estiment que les mesures proposées individuellement sont inefficaces et 85% d'entre eux préféreraient des mesures collectives.
- Manque d'enseignants spécialisés et d'assistants à l'intégration (92%).
- Effectifs des classes trop élevés (93%).
- Forte augmentation de la charge de travail (98%).

Fort de ces constatations, la question se pose de savoir si le système actuel est toujours efficace et de comment on peut l'améliorer. Le défi principal et presque insoluble pour toutes les structures, intégratives ou non, reste la gestion des comportements très difficiles. Des personnes-ressources ont été engagées afin de permettre aux élèves et aux enseignants de bénéficier d'un soutien dans ces situations.

D'autres projets pilotes sont en cours, car cette thématique n'est pas encore réglée de manière satisfaisante pour une minorité d'élèves violents envers eux-mêmes, leurs pairs ou leurs enseignants. Ainsi, la force du Département en charge de la formation est de réfléchir constamment à la modernisation du système et de l'adapter continuellement dans une démarche durable, progressive et cohérente.

Des analyses sont d'ailleurs en cours pour l'ouverture d'une éventuelle nouvelle institution. Le modèle valaisan pragmatique et non pas dogmatique, fondé sur une analyse au cas par cas des situations ou contextes complexes, permet d'apporter une réponse la plus adaptée à la diversité des élèves. Il demeure efficace humainement, juridiquement, économiquement, et durablement.

### ***Création d'un abonnement général cantonal pour les moins de 25 ans en remplacement des rail-check***

Les rail-checks existent dans notre canton depuis de nombreuses années, avec le temps et les modifications apportées, le système est devenu chronophage en personnel tant au niveau communal

que cantonal. Les rail-checks sont désuets et ne répondent plus aux besoins de mobilité de la population estudiantine.

Le canton du Valais, avec ses particularités géographiques et ses nombreux déplacements liés à l'éducation, aux loisirs et au travail, doit encourager une mobilité durable et accessible.

Le Parlement demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un abonnement général cantonal pour les jeunes jusqu'à 25 ans, à tarif réduit, financé par le canton, les communes, les parents et les transports publics en remplacement des rail-checks.

## **En résumé**

### ***Déductions fiscales pour les frais induits lors de coéliequie et diabète***

Le Parlement demande, par un postulat, que la déduction forfaitaire de CHF 2'500.- pour les personnes souffrant de maladie de coéliequie et diabète, soit rétablie dans la déclaration d'impôt annuelle comme frais-maladie.

### ***Financement de l'encadrement socio-pédagogique des familles***

L'encadrement socio-pédagogique des familles (ESP) est recommandé dans le domaine de la protection de l'enfant et a pour but d'améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes, d'assurer le maintien dans la cellule familiale et d'éviter un placement.

Solution efficace pour prévenir la détérioration d'une situation familiale déjà tendue, l'ESP représente la plus importante prestation de base ambulatoire en matière d'aide aux enfants et aux jeunes.

Le recours à un ESP représente souvent la tentative de la dernière chance pour éviter le placement dans une institution partiellement ou entièrement stationnaire.

Au travers du présent postulat, le Parlement demande au Conseil d'État de mettre en place les mesures suivantes :

Améliorer les conditions-cadres actuelles pour promouvoir des mesures permettant de soutenir l'encadrement socio-pédagogique en faveur des familles ;

Décorrélér le montant de la contribution parentale d'un budget de l'aide sociale, en cas de recours à un ESP ; il faudrait au moins appliquer ici les taux et les franchises des prestations complémentaires AVS/AI ;

Fixer le montant mensuel maximum que les parents doivent payer en cas de recours à un ESP. Selon l'étude de la HSLU, ce montant ne devrait pas dépasser CHF 200.- par mois.

### ***Prévention et lutte contre le surendettement. Le canton du Valais peut-il faire mieux ?***

Le surendettement est un problème social souvent sous-estimé.

En Suisse, près d'un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépendent plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre. De plus, 80 % des gens endettés l'ont été pour la première fois avant l'âge de 25 ans

(statistiques extraites de la Conférence sur les journées oltenaises sur l'endettement de 2022).

Afin de lutter de manière efficace et coordonnée contre le surendettement, le Parlement demande à l'Etat de mettre en place une véritable politique de sensibilisation et de prévention, visant notamment à créer un dispositif de détection précoce sur la base d'une analyse précise de la situation dans le canton. À cet effet, il est demandé que le Valais, à l'instar des cantons de Neuchâtel et de Genève, élabore une loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement

**Sion, le 16.06.2025**

**Stéphane Pont - Secrétaire général**



Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43  
[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)  
[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



## RESUME DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2025

### Décret sur la contribution de solidarité en faveur de la population et des entreprises de Blatten

Le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un décret débloquant 10 millions de francs pour la commune de Blatten. Cette somme sera distribuée rapidement et sans tracasseries administratives. Cette souplesse devra dorénavant être reproduite pour les catastrophes naturelles futures afin d'éviter le couac des inondations de Sierre ou du Val de Bagnes. Le but de cette aide d'urgence est de couvrir les besoins essentiels des douze prochains mois. Le principe de subsidiarité est écarté afin d'éviter les lenteurs administratives et les complications bureaucratiques. Une des suites de cette catastrophe doit être une simplification bureaucratique dans tous les domaines. Le processus doit être équitable mais surtout reproductible.

*La FMEP salue la décision unanime du Grand Conseil de débloquer 10 millions de francs pour la commune de Blatten. Cette aide urgente, distribuée rapidement et sans lourdeur administrative, est un modèle de réactivité face aux catastrophes naturelles. La suppression du principe de subsidiarité permet d'éviter les lenteurs bureaucratiques, garantissant ainsi un soutien immédiat aux sinistrés. La FMEP soutient pleinement cette approche simplifiée, qui devrait être reproduite pour toutes les crises futures. Cette démarche équitable et rapide devrait devenir la norme pour gérer les catastrophes à venir.*

### Loi sur la culture

Le Parlement est entré en matière sur une nouvelle révision de la loi sur la promotion de la culture. Le projet de révision veut inscrire dans la loi la notion de production culturelle durable, tant au niveau économique, social et culturel. Le nouveau texte veut également permettre d'accentuer la participation culturelle et l'accès à la culture. Enfin, cette révision vise à créer un soutien durable et un accès équitable aux écoles de musique et aux arts de la scène.

*La FMEP soutient la révision de la loi sur la promotion de la culture, notamment la notion de production culturelle durable et l'accent mis sur l'accès à la culture. Cependant, elle appelle à une réflexion sur la charge de travail que cela pourrait entraîner pour le personnel de l'État en charge des services culturels. La FMEP s'interroge sur la nécessité de ressources humaines supplémentaires, telles que des EPT, pour mener à bien ces nouvelles missions, notamment le soutien aux écoles de musique et aux arts de la scène, sans compromettre les services existants. Une évaluation des besoins en personnel est essentielle pour assurer la réussite de cette révision.*

## Finance et Energie

### **Baisses fiscales pour les PME valaisannes**

Le Valais est le canton qui impose le plus fortement les entreprises avec un taux deux fois supérieur à la moyenne suisse. Il faut donc rendre notre canton plus compétitif. Une motion déposée dans ce sens demande au Conseil d'Etat d'élaborer un plan de réduction de la charge fiscale globale des entreprises. La motion a été acceptée. Le Conseil d'Etat devra donc présenter prochainement une solution.

*La FMEP a déjà exprimé son inquiétude concernant une réduction des impôts dans le budget 2026 de l'État du Valais, alors que de nombreux défis nécessitent des moyens financiers. L'exemple des fonds débloqués pour Blatten montre la nécessité de maintenir des ressources suffisantes. Nous craignons qu'une baisse de la fiscalité entraîne des économies sur le dos du personnel public. Toute réduction fiscale doit donc être accompagnée de solutions assurant le financement des services publics et la gestion des urgences. Le Conseil d'État devra veiller à cet équilibre.*

### **Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2024 de la banque cantonale du Valais**

La BCVS réalise un excellent exercice 2024, dans la lignée du résultat record de l'an dernier. Les chiffres se maintiennent à des valeurs élevées. La somme du bilan progresse de 3,7% durant l'exercice 2024, soit CHF 750,7 millions, pour atteindre CHF 20,9 milliards. Le total des revenus se stabilise à CHF 294,8 millions (-0,7%) et le résultat opérationnel se fixe à CHF 154,1 millions (-1,6 %). Le bénéfice net progresse légèrement pour atteindre CHF 90,5 millions (+0,1 %). La Banque poursuit sa stratégie de renforcement de ses fonds propres. À la suite de l'exercice 2024, leur montant total s'élève à CHF 1,6 milliard, soit une hausse de 4,7%. Le ratio relatif aux fonds propres globaux s'établit à 17,9% dépassant largement les exigences réglementaires. Ce ratio témoigne de la solidité financière de la BCVS.

Avec un total au bilan de plus de 20 milliards de francs, la BCVS occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient une part de marché d'environ 25%. Depuis le 1er janvier 2019, la BCVS fait partie de la catégorie de surveillance 3 de la FINMA, regroupant les acteurs importants et complexes du marché. Cela démontre la position importante de la BCVS dans le tissu bancaire et économique valaisan. Elle assume sa mission légale de contribuer au développement équilibré et durable de l'économie valaisanne.

*La FMEP se réjouit des excellents résultats de la BCVS pour l'exercice 2024, qui confirme la solidité de l'institution et la poursuite de sa croissance. Avec un total au bilan de plus de 20 milliards de francs et une part de marché de 25%, la BCVS joue un rôle essentiel dans le secteur bancaire valaisan. Son renforcement des fonds propres et son respect des exigences réglementaires témoignent de sa stabilité et de sa contribution au développement économique durable du canton.*

## En résumé

### **Surveillance de l'Etat, la fin du secret de fonction**

La Commission de haute surveillance de Gestion COGEST, par le dépôt d'une initiative parlementaire, propose que le secret de fonction ne puisse plus être invoqué lorsqu'une commission de haute surveillance de l'Etat demande l'accès à certains documents. Cette initiative parlementaire a été acceptée.

*La FMEP restera vigilante suite à l'acceptation de l'initiative parlementaire visant à lever le secret de fonction pour l'accès aux documents par les commissions de haute surveillance. Nous veillerons à ce que cette mesure n'entraîne pas d'abus et respecte les principes de transparence et de responsabilité. Une surveillance rigoureuse sera nécessaire pour garantir un équilibre juste.*

### **Sans-abrisme et mal-logement : il faut une solution pour l'ensemble du canton**

Le Grand Conseil s'inquiète des conditions de vie des sans-abris et du mal logement et a accepté un postulat qui prône une prise en charge sur l'ensemble du territoire cantonal. En effet le nombre de cas ne cesse d'augmenter. L'accompagnement actif dans la recherche de logement et l'encadrement psychologique font défaut. Dans le Valais romand, la fondation Chez Paou propose différents services en matière de logement, dont un accueil d'urgence quotidien à Sion. Il est demandé au Conseil d'Etat de collecter des données et d'identifier les besoins dans les différentes régions du canton et d'étudier l'extension ou la création d'une offre telle que celle de Chez Paou afin de l'étendre à l'ensemble du Valais. Le Postulat a été accepté et le Conseil d'Etat devra donner tout prochainement une réponse.

*La FMEP prend note avec satisfaction de l'acceptation de ce postulat qui met en avant l'importance du travail des institutions paraétatiques, telles que la fondation Chez Paou, pour répondre à la problématique du mal-logement et des sans-abris. Cette proposition, visant à étendre les services d'accueil d'urgence et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire cantonal, est extrêmement justifiée et nécessaire face à l'augmentation des cas. L'étude des besoins régionaux et l'extension de telles offres devraient permettre une prise en charge plus complète et plus équitable des personnes vulnérables dans le canton. La FMEP souligne également l'importance d'un soutien financier de l'Etat pour garantir la pérennité et l'efficacité de ces initiatives.*

### **Pour une égalité de traitement entre tous les enfants**

Face aux défis complexes et aux enjeux sensibles de notre époque, la protection des enfants doit demeurer une priorité absolue de notre société. Or, il arrive souvent que des enfants soient exposés aux problèmes de couple de leurs parents, ces situations pouvant vite dégénérer et devenir dramatiques. Il est donc capital que celles-ci soient traitées par des professionnels disposant des meilleures connaissances et compétences possibles.

Dans ces situations, les enfants ne sont aujourd'hui pas tous logés à la même enseigne. En effet, en fonction de l'état civil de leurs parents, le cas ne sera pas pris en charge par la même autorité. Au fil du temps, la société s'est de plus en plus judiciarisée (présence toujours plus importante d'avocats à des stades précoces de la procédure) et les affaires sont devenues de plus en plus complexes, à tel point que de nombreuses APEA se sont retrouvées dépassées.

Les motionnaires demandent au Conseil d'État de proposer des modifications législatives visant à introduire des Cours de droit de la famille (ou Tribunaux de la famille) rattachées aux tribunaux de première instance. La motion a été acceptée.

*La FMEP se déclare une fois de plus favorable à la création de Cours de droit de la famille, une mesure essentielle pour mieux protéger les enfants dans des situations familiales souvent complexes et sensibles. Cette réforme permettra une prise en charge plus cohérente et professionnelle des cas, au bénéfice des enfants concernés. Cependant, la FMEP sensibilise à nouveau sur l'importance que les moyens financiers nécessaires soient alloués afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de cette nouvelle organisation judiciaire.*

### **Rapport annuel de gestion 2024 de l'hôpital du Valais (HVS)**

Début 2023, l'HVS faisait état de perspectives financières défavorables. Un constat commun à la majorité des hôpitaux en Suisse, en lien notamment avec le renchérissement et les difficultés à faire reconnaître tous les coûts dans les négociations tarifaires avec les assureurs-maladie. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) avait alors mandaté un expert pour analyser la situation financière et les capacités de financement des investissements de l'HVS. Celui-ci a rendu ses rapports finaux en juin 2024.

S'agissant du retour à l'équilibre financier, l'expert a identifié différentes mesures d'économie et d'amélioration de l'efficacité. Il recommande une optimisation de la mission, de la stratégie, de l'organisation et de la gestion de l'hôpital. Le Conseil d'Etat a ainsi chargé l'HVS de mettre en œuvre ces recommandations et d'en rendre compte au moyen d'un rapport trimestriel. Les premières mesures mises en place portent leurs fruits.

Dans son second rapport, l'expert conclut que l'HVS est dans l'incapacité d'assumer les investissements prévus, notamment les travaux de transformation et d'extension des hôpitaux de Brigue et Sion. Afin de limiter l'endettement, l'expert recommande au canton de prendre en charge les mesures parasismiques et si possible, également, le renchérissement. En outre, un groupe de travail analyse actuellement l'opportunité de transférer les infrastructures hospitalières des comptes du Service de la santé publique et de l'HVS au fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI) et de les financer par ce dernier. Affaire à suivre !!

La FMEP prend note de la situation financière délicate de l'Hôpital du Valais et salue les mesures déjà engagées pour améliorer son efficacité. Elle espère que les recommandations de l'expert seront pleinement mises en œuvre afin d'assurer un retour durable à l'équilibre. La FMEP souhaite également que des solutions à long terme, notamment en matière de financement des investissements, soient rapidement trouvées pour pérenniser l'institution, garante d'un service de santé de qualité pour tout le canton.

**Sion, le 25.09.2025**

**Stéphane Pont - Secrétaire général**



**FMEP  
ZMLP**

Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43  
[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)  
[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RESUME DE LA SESSION DE NOVEMBRE 2025

### Débat d'entrée en matière sur le budget 2026

Le Grand Conseil valaisan a entamé lundi 10 novembre ses 1<sup>res</sup> discussions sur le budget 2026 de l'État du Valais. Le projet présenté par le Conseil d'État prévoit un volume total de **4,77 milliards de francs**, soit une progression de 4,7 % par rapport à 2025, et affiche un **quasi-équilibre financier** avec un excédent de **100'000 francs** au compte de résultat.

Pour atteindre cet équilibre, le gouvernement prévoit de recourir à **126,5 millions de francs de réserves**, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, à hauteur de **529 millions de francs**. Le budget inclut également la création de **96 postes supplémentaires** (dont 21 pour l'administration, 22 pour les autorités, 10 au fonds FIGI et 43 autofinancés) afin de répondre aux besoins croissants dans plusieurs secteurs de l'administration. **De plus et c'est à relever, un renchérissement de 0.6% a été inscrit au budget 2026.**

Les positions des groupes politiques sont restées contrastées : **Certains dénoncent** une politique qui « vit au-dessus de ses moyens » et appelle à un État plus efficient. **D'autres s'inquiètent** de la réduction continue des réserves et de la soutenabilité à long terme des finances cantonales ou plaident pour une meilleure priorisation des dépenses, notamment pour les infrastructures routières. **D'autres encore demandent** un renforcement des moyens pour les politiques sociales et salariales, tout en soutenant une fiscalité équitable. **Enfin les derniers défendent** des investissements supplémentaires en matière de climat, de prévention et de pastoralisme, pour environ **1,45 million de francs**. Les discussions de détail sur les **170 amendements** déposés se dérouleront lors de la session de décembre. Le vote final est prévu pour le 19 décembre 2025.

Le Conseil d'État souligne que ce budget 2026 respecte **le double frein à l'endettement**, tout en cherchant à concilier équilibre financier, efficacité administrative et maintien de la qualité des prestations publiques.

*La FMEP salue les propositions du budget 2026 qui prévoit 0,6% de renchérissement et 53 nouveaux postes (21 pour l'administration, 22 pour les autorités et 10 pour FIGI). Avec une augmentation constante de la population, les besoins et demandes sont de plus en plus importants, alors que le personnel, lui, reste stable, menant à des situations de santé et de stress au travail toujours plus élevées et compliquées à gérer. Ce budget est plus équilibré que les précédents résultant notamment d'une réévaluation de l'impôt sur les personnes physiques, morales et des gains immobiliers. **La FMEP demande ce rééquilibrage entre budgets et comptes depuis plusieurs années** et félicite le Conseil d'Etat pour ce réajustement.*

## Modification de la loi sur la police cantonale

Dès l'an prochain et sauf contretemps, les membres de la police cantonale valaisanne porteront occasionnellement une petite caméra sur la poitrine. Le Grand Conseil a inscrit l'usage de ce nouvel outil dans la loi qui régit la police cantonale. Sur le fond, l'ensemble des forces politiques adhère à l'introduction des « bodycams » afin de permettre une désescalade des conflits et une simplification dans l'identification des auteurs d'infractions. Les règles d'utilisation seront définies dans une ordonnance du Conseil d'Etat.

*Même si la FMEP comprend la nécessité d'équiper les corps de polices d'un tel outil. Cela reste un dossier sensible et délicat à mettre en œuvre, car il touche au respect de la sphère privée. La FMEP veillera à ce que les dérives qui pourraient aller à l'encontre des objectifs fixés soient évitées.*

## Hôpital du Valais – Cautionnement de 294 millions

Le Grand Conseil a accepté majoritairement un cautionnement-cadre de 294 millions supplémentaires en faveur de l'Hôpital du Valais. Ce nouveau cautionnement sert surtout à faire face aux surcoûts des chantiers des hôpitaux de Sion et de Brigue et à des mesures urgentes à Malévoz. Il est rappelé qu'un cautionnement n'est pas de l'argent versé à l'Hôpital du Valais, l'Etat se porte simplement garant.

*La FMEP comprend cette nouvelle demande de cautionnement pour garantir une stabilité financière car l'Hôpital du Valais ne parviendra pas à financer lui-même tous les investissements nécessaires ces prochaines années. On peut regretter le temps perdu, car les besoins dans le domaine hospitalier sont connus depuis bien longtemps. La santé touche tout le monde et il serait impensable aujourd'hui de stopper en cours de route la construction des projets hospitaliers, tout comme des mesures urgentes nécessaires dans le domaine de la psychiatrie à Malévoz.*

## Publication d'un registre des intérêts pour les cadres supérieurs de l'administration

Le Grand Conseil a accepté une motion exigeant la publication d'un registre des intérêts pour les cadres de l'administration. Cette motion demande qu'un registre soit diffusé publiquement concernant les intérêts des chefs de service et de leurs adjoints, comme c'est déjà le cas pour les élus à tous les niveaux. Selon les motionnaires, « Les chefs de service et leurs adjoints dirigent des départements, attribuent des mandats, préparent des décisions politiques, négocient avec des partenaires, des communes et des entreprises. Ils ont du pouvoir qui doit être contrôlé, non pas par défiance, mais pour rendre la confiance lisible ».

*La FMEP s'inquiète du contenu de cette motion. En effet les mandats privés des cadres supérieurs sont déjà enregistrés, mais pas rendus publics, car ils relèvent de la sphère privée des collaborateurs. De plus il existe un règlement sur les incompatibilités pour les employés de l'Etat qui fixe de nombreux*

garde-fous. Il faut différencier, les mandats politiques, du cadre professionnel car les intérêts ne sont pas les mêmes. En effet pour les élus, leur fonction les amène à traiter des sujets variés au Parlement. La FMEP considère donc cette mesure comme inutile car les outils déjà en place démontrent l'exemplarité des cadres supérieurs, responsable de la bonne gestion de l'argent public. Enfin si la publication d'un registre des intérêts pour les cadres de l'administration devait voir le jour alors par équité de traitement un tel registre devrait également concerner la magistrature, la justice, la police et le secteur paraétatique (institutions, Hôpital VS, etc.).

## **En résumé**

### **Gestion des APEA**

Le Grand Conseil demande au gouvernement de renforcer les équipes des APEA (autorité de protection de l'enfance et de l'adulte), notamment en créant de nouveaux postes, car la hausse des cas est importante et nécessite d'y apporter des solutions adéquates. En effet, pour avoir une audience auprès de l'APEA, il faut patienter aujourd'hui plusieurs mois.

*La FMEP approuve le besoin en personnel supplémentaire pour répondre à la demande dans le domaine des APEA. Elle souligne également que des besoins en EPT sont aussi nécessaires dans d'autres secteurs de l'Etat du Valais afin de répondre aux attentes de la population valaisanne et réduire le stress des collaboratrices et collaborateurs.*

### **Aides aux logements assistés**

Le Grand Conseil a accepté de soutenir davantage les logements assistés pour faire face au vieillissement de la population. Cette solution permet de rester plus longtemps autonome, de préserver sa qualité de vie et de réduire les coûts engendrés pour les besoins des personnes âgées.

*Comme les membres de la FMEP seront, un jour, confrontés, voir directement touché par cette problématique, la FMEP soutient la décision prise par le Grand Conseil. En effet selon les statistiques la population devient de plus en plus âgée. Il est donc nécessaire de trouver des solutions, à moyen et long terme, pour répondre à l'attente de nos aînés.*

**Sion, le 26.11.2025**

**Stéphane Pont - Secrétaire général**



**FMEP  
ZMLP**

Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43

[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)

[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RESUME DE LA SESSION DE DECEMBRE 2025

### Décision sur le budget 2026

Après une intense semaine de débats sur le budget 2026 de l'Etat du Valais et quelques rebondissements concernant les nouveaux postes auprès de l'administration, le Grand Conseil valaisan a accepté le budget 2026 de l'Etat du Valais, qui affiche un **quasi-équilibre financier** au compte de résultat.

### Renchérissement

Lors de l'analyse de détail du budget 2026, le Grand Conseil a également pris position sur le renchérissement en décidant de réduire à 0.3% maximum son taux de compensation au vu de l'évolution de l'IPC, alors que le Conseil d'Etat proposait 0.6%.

*La FMEP remercie le Grand Conseil d'avoir malgré tout admis une compensation maximale du renchérissement à hauteur de 0.3% dans le budget 2026. Cette décision n'a malheureusement pas eu d'effet puisqu'au final, l'IPC (indice des prix à la consommation) publié en décembre par l'OFS et fixant d'après la loi actuellement en vigueur la compensation du renchérissement ne s'élève qu'à 0.1%. Dénouement imprévu et défavorable contre lequel la FMEP est malheureusement sans argument !*

### Modification de la loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais - Renchérissement

Lors du traitement du budget 2026, le Grand Conseil a débattu sur la motion urgente de février 2025 concernant la modification de l'article 19a de la loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais, qui demandait de revoir le principe d'attribution de la compensation du renchérissement. Mme la Conseillère d'Etat Franziska Biner a nommé un groupe de travail pour élaborer une série de propositions de modifications. La FMEP y a activement participé puisqu'elle en a fait partie intégrante. Le Grand Conseil a accepté la modification proposée, qui est de calculer l'IPC en mars plutôt qu'en décembre afin de permettre la fixation annuelle de la compensation du renchérissement lors de l'établissement du budget de l'Etat du Valais.

*La FMEP est satisfaite de la décision prise par le Grand Conseil de suivre la proposition du groupe de travail. Elle remercie Mme la Conseillère d'Etat, ainsi que le Grand Conseil, d'avoir défendu et retenu cette position. La FMEP se félicite d'autant plus de cette décision que l'article 19a a été préservé sur le fond et que les acquis de la fonction publique figurant dans la loi n'aient pas été remis en question. Elle restera cependant attentive à son application dès mars 2026.*

### Nouveaux EPT

Les députés ont débattu sur les 21 EPT proposés par le Conseil d'Etat pour l'administration. Si en début de semaine ces nouveaux postes ont été acceptés grâce au vote de la Présidente du Grand Conseil, le Parlement est revenu le vendredi avec une demande

de réouvrir le débat pour finalement refuser, après un débat intense, les 21 EPT demandés.

*La FMEP regrette vivement cette décision finale du Grand Conseil, car elle ne règle de loin pas la problématique du manque de ressources en personnel dans l'administration. Dans certains domaines, il n'est plus possible de répondre correctement aux attentes. En effet, avec l'augmentation constante de la population, les besoins et demandes sont de plus en plus importants, alors que le nombre d'EPT, lui, reste stable, menant à des situations de santé et de stress au travail toujours plus élevées et compliquées à gérer. La FMEP en appelle à une responsabilisation du Grand Conseil sur cet aspect.*

### **Modification de la loi sur le personnel de l'Etat du Valais – Indemnités de départ**

Le Grand Conseil a accepté la modification de l'article 61, al. 4 de la loi sur le personnel de l'Etat du Valais (LcPers) qui concerne les indemnités de départ et qui passent de 12 mois à 6 mois.

*La FMEP regrette cette décision car elle avait pris position pour le statu quo. En effet, même si l'impact de cette mesure est globalement minime, c'est un mauvais signal pour l'attrait de la fonction publique et l'image de l'Etat comme employeur modèle.*

### **Loi sur l'Université du Valais**

Le Grand Conseil a accepté la loi sur l'Université du Valais tout en saluant une loi qui transforme le Valais et qui renforce le rayonnement du canton dans le pays, comme à l'international. Une cinquantaine d'emplois seront générés. L'Université du Valais va jouer un rôle clé dans l'anticipation des transformations sociales, économiques et environnementales. UniDistance va ainsi devenir l'Université du Valais.

*La FMEP se réjouit de la mise en application de cette loi sur l'université valaisanne et la transformation d'UniDistance qui va devoir obtenir l'accréditation fédérale en tant que haute école universitaire. Cette accréditation pourrait intervenir au plus tôt en juin 2027. La loi entrerait ensuite en vigueur, idéalement au 1<sup>er</sup> janvier 2028.*

### **Décret en faveur de Blatten**

Le Grand Conseil accepte le décret Blatten d'une durée maximale de cinq ans et qui vise principalement, là où cela est possible, à alléger, simplifier et accélérer les procédures liées à la reconstruction du village, afin d'aboutir à un rétablissement de la situation d'ici à 2030. Les coûts de reconstruction incombant à l'Etat du Valais sont estimés à quelque 100 millions de francs.

*La FMEP salue et soutient la décision prise par le Grand Conseil d'accepter le décret urgent en faveur de Blatten et de ses habitants. Ce décret permettra de mieux gérer les conséquences des événements naturels ayant touché la vallée.*

**Sion, le 23.01.2026**

**Stéphane Pont - Secrétaire général**